

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DICOM 15 Conventions de partenariat « Paris Plages 2019 » - hors partenariats médias.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération « Paris Plages 2019 » avec le BHV, Le Louvre; Les Editions DELCOURT et Soleil ; le Théâtre Musical de Paris – Chatelet, Métamorphosis, Faun, Planète Air et Eau de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat pour l'opération « Paris Plages 2019 » avec le BHV, Le Louvre; Les Editions DELCOURT et Soleil ; le Théâtre Musical de Paris – Chatelet, Métamorphosis, Faun, Planète Air et Eau de Paris.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération « Paris Plages 2019 » avec le BHV, Le Louvre; Les Editions DELCOURT et Soleil ; le Théâtre Musical de Paris – Chatelet, Métamorphosis, Faun, Planète Air et Eau de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO